

Note de synthèse et de propositions visant à faire l'analyse du dossier remis au candidat portant sur un sujet technique : option ingénierie environnementale

Région Grand Centre

le 2020

Note à l'attention des élus  
s/c Directeur général des services (DGS)

Objet : panorama des politiques environnementales développées au sein de régions de France et propositions opérationnelles pour la région Grand Centre.

Au terme de l'exercice d'élaboration de notre Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), trois axes d'améliorations apparaissent.

Tout d'abord, le manque d'appropriation par les acteurs locaux (collectivités territoriales infrarégionales et société civile) des politiques environnementales menées. Puis, l'observatoire de l'environnement régional apparaît aujourd'hui limité pour engendrer une dynamique d'actions. Enfin, la coordination entre acteurs doit être développée.

Sur la base de ces constats et dans une perspective d'améliorer et de redynamiser notre action en matière d'environnement, je vous propose dans une première partie, un exercice de « benchmark territorial » qui permettra d'analyser les politiques environnementales développées dans d'autres régions (I. A) et les outils et dispositifs qu'ils ont mis en place (I. B). Dans une deuxième partie, à destination du DGS, je ferai des propositions qui auront pour objectif de proposer une structure renouvelée et dynamique (II. A), fonctionnant sous un mode de gouvernance favorisant les coopérations entre acteurs (II. B).

I. Panorama des politiques environnementales régionales

Pour cette démonstration, nous nous appuyerons particulièrement sur les régions suivantes : Bretagne, Rhône-Alpes, Nouvelle-Aquitaine et Occitanie. Dans un premier temps, nous identifierons les thématiques communes qui se dégagent de l'analyse des politiques environnementales menées par les Conseils régionaux (I. A), puis nous mettrons en exergue des outils qu'ils ont développés et semblent intéressants dans notre contexte. (I. B)

I.A. Des thématiques cohérentes avec les engagements nationaux et le périmètre de compétences des régions.

En liminaire, il semble important de mentionner la contribution des régions aux engagements pris par l'Etat pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD). En tant qu'état membre de l'ONU, la France a adopté le programme de développement durable à l'horizon 2030. A ce titre, l'Etat doit assurer la cohérence des politiques en faveur du développement durable et renforcer les synergies dans la mise en œuvre entre l'Agenda 2030 et l'Accord de Paris. Ces ODD sont éclairants pour l'analyse des thématiques environnementales développées par les conseils régionaux ; la cohérence étant souvent recherchée entre les différentes strates de mise en œuvre (international, national et local).

En outre, il n'est pas surprenant de réaliser que ces thématiques communes correspondent bien souvent aux champs de compétences des régions. Nous présenterons ci-après trois thématiques qui se dégagent de l'analyse.

Tout d'abord, le climat. Les régions en charge de l'élaboration et de la mise en œuvre des schémas régionaux climat, air et énergie (SRCAE) mettent toutes en avant cette thématique. La région Nouvelle-Aquitaine inscrit dans ses priorités la réduction de sa dépendance aux énergies fossiles et fissiles d'une part et à l'importation de matières premières et de produits carbonés d'autre part.

Puis, en matière de biodiversité. Les régions en charge de l'élaboration et de la mise en œuvre des schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE) démontrent une volonté forte de lutter contre l'érosion de la biodiversité. La région Occitanie inscrit, par exemple dans son SRADDET, l'objectif de préserver et restaurer la biodiversité et les fonctions écologiques pour atteindre la non perte nette à horizon 2040.

Enfin, une thématique non liée à un champ de compétences apparaît suffisamment importante pour être développée par tous. Il s'agit de l'éducation au développement durable. Depuis plus de 15 ans, en région Rhône-Alpes, les acteurs se mobilisent autour de ce sujet.

Cette dernière thématique semble être un incontournable pour susciter la mobilisation du plus grand nombre et ainsi atteindre les objectifs visés. Nous verrons dans la partie suivante que plusieurs outils et dispositifs visent particulièrement à informer, sensibiliser et mobiliser les acteurs.

### I.B. Outils et dispositifs existants

Les outils développés sont multiples et variés, toutefois, ils ont en commun une volonté affichée de démystifier une information souvent spécialisée et technique pour la rendre accessible et utile auprès du plus grand nombre. Cette démarche vise particulièrement à mobiliser les acteurs.

Une première famille d'outils contribue à faire émerger une vision commune. Cette vision s'appuie à la fois sur une expertise scientifique reconnue mais également sur la parole de profanes. En d'autres termes, sur une « expertise » issue de l'expérience des acteurs du territoire. Cette co-construction développée au sein de rencontres techniques, de forums ou ateliers favorise le partage et l'appropriation des enjeux du territoire.

Une deuxième catégorie d'outils est permise grâce au développement des technologies de l'information et de la communication. Site internet, réseaux sociaux, outils et applications collaboratives et numériques sont autant de moyens de rapprocher les acteurs. L'Observatoire de l'environnement en Bretagne (OEB) s'appuie très largement sur ces technologies afin de démultiplier la visibilité de l'information environnementale. De plus, ces outils permettent un partage d'informations dans les deux sens puisque les usagers peuvent également être contributeurs. Ce mode de fonctionnement a l'avantage de fournir une information actualisée quasiment en temps réel.

Enfin, le développement de partenariats multi acteurs, en plus de favoriser l'appropriation des actions, semble être source d'une meilleure efficacité des actions menées. Le programme de baguage des limicoles (oiseaux) mené entre des chercheurs, des gestionnaires d'espaces (réserves naturelles nationales) et des associations (LPO et ONCFS) a permis des avancées remarquables sur le mode de vie de cette espèce.

Sur la base de ces enseignements sera proposé à l'attention du DGS, une organisation permettant de redynamiser notre action (II.A) qui sera collaborative (II.B).

## II. Une nouvelle dynamique pour la région Grand Centre

### II.A. Une structure renouvelée et dynamique

L'éclairage permis par l'analyse précédente met en lumière l'impérieuse nécessité de faire évoluer nos pratiques et nos structures.

Premièrement, face à la multiplicité des actions et des initiatives, il faut que notre action soit cohérente. Cette cohérence se traduit notamment par une déclinaison à notre niveau des ODD. De plus, afin de rester cohérent, je propose de se limiter aux axes que portent les régions. Ainsi, je vous propose d'identifier les thématiques « climat » et « biodiversité » comme thèmes prioritaires. Ces derniers seront portés par le thème transversal qui est l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD).

C'est à l'intérieur de ce périmètre que se développera une entité régionale renouvelée. La mission d'observatoire, au sens premier du terme, n'est plus adaptée aux nouvelles ambitions de notre exécutif. Ainsi, il me semble que la nouvelle entité, en plus des missions actuelles, devra :

- ⇒ Assurer l'actualisation de données environnementales fiables à des fréquences régulières. Cette actualisation sera développée via les outils de collectes et de partage des informations. Il faudra nous rapprocher de la direction des systèmes d'information pour élaborer un outil sécurisé, collaboratif et qui permette l'interopérabilité des données entre les acteurs. Il nous faudra établir des conventions de partenariat avec les acteurs institutionnels et scientifiques pour assurer ce partage de données. Enfin, ce cadre devra être étudié à l'aune de la réglementation RGPD, particulièrement pour les données provenant de particuliers.
- ⇒ Favoriser une approche dynamique et prospective. Jusqu'à présent l'observatoire fournissait des données à un instant « T » sans que cela n'engendre une réelle dynamique. Or, les exemples des autres régions nous le démontrent, une dynamique d'actions est permise dès lors qu'un ensemble d'acteurs partagent des objectifs communs sur un temps long. Ainsi, je propose que cette entité nouvelle mène des prospectives territoriales et thématiques (eau, impacts du réchauffement climatique, etc..). Ces prospectives seraient basées sur les informations dont nous disposons et surtout au travers d'une dynamique d'échanges multi acteurs (Etat, départements, communes, société civile, etc...). Les résultats de ces travaux seraient largement diffusés et pourraient faire l'objet d'échanges plus conventionnels ayant pour objectif d'orienter les politiques publiques. Par exemple, ces travaux pourraient être présentés annuellement lors d'une séance plénière.
- ⇒ Développer et soutenir les réseaux existants. Un enseignement important est la complémentarité à rechercher. Non seulement, avec les échelles supérieures mais également aux échelles inférieures. Aussi, nous nous rapprocherons des acteurs de l'Etat pour établir les liens de contact entre cette nouvelle entité et la déléguée interministérielle au développement durable. La nouvelle entité devra favoriser les échanges entre acteurs et les partages d'expérience.

Cela sera permis en grande partie grâce au nouveau mode de gouvernance proposé.

## II.B. Un mode de gouvernance neutre, transparent et collaboratif.

Je vous propose d'ouvrir la gouvernance de la nouvelle entité selon 3 collèges : les bailleurs (Etat et région), les institutions (départements, communes et intercommunalités) et enfin la société civile.

Ce conseil d'administration aidé d'une équipe technique devra entre autre confirmer les orientations de l'entité (informations utiles à diffuser, missions, etc...). Le CA est présidé par le Vice-président en charge de l'environnement.

Afin de garantir une information fiable, un comité scientifique sera constitué. Ses membres seront bénévoles.

Trois pôles seront constitués. Un pôle valorisation des données en charge des SIG, de la diffusion, du traitement et de la capitalisation de l'information. Un pôle communication et vulgarisation scientifique en charge des aspects éditoriaux, de l'élaboration des supports de communication (site internet, magazines, newsletters, etc...) et de l'animation du comité éditorial composé de membres volontaires issus du CA ou leurs représentants. Enfin, un pôle prospective et coopération en charge de l'animation des acteurs, de la valorisation des expériences et de l'élaboration de scénarii prospectifs.

La nouvelle entité ne sera plus un observatoire. Son nom (agence, office, réseau, etc...) sera déterminé par le CA. Ces propositions et perspectives devraient permettre à notre région de redynamiser nos politiques publiques environnementales.